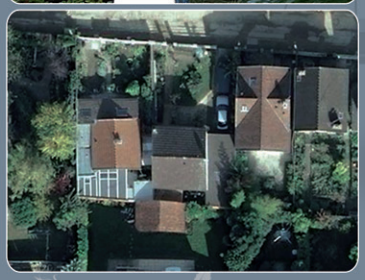

COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE
C.E.J.G.E
GÉOMÈTRES-EXPERTS

Premières Assises

de la Compagnie des Experts de Justice Géomètres-Experts

près les Cours d'Appel de Paris et Versailles

Mercredi **24** OCTOBRE 2012
de 9h à 17h

A l'Amphithéâtre de la Fédération Française du Bâtiment

10, rue du Débarcadère - 75017 PARIS

Quelles précisions juridiques et techniques pour la définition de la limite foncière ?

Prévention et conséquences de l'empiètement

Le Mot du Président

A la lecture de l'article 17 de la déclaration des droits de l'homme de 1789 *« la propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité »*, à la lecture des préambules réaffirmant l'attachement à cette déclaration dans les Constitutions Françaises des 27 octobre 1946 et 4 octobre 1958 et enfin à la lecture de l'article 1 du protocole additionnel de la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales de la Convention Européenne des droits de l'homme du 20 juillet 1952 affirmant que *« nul ne peut être privé de sa propriété …»*, l'on prend conscience de la tâche et de la responsabilité immense que doivent prendre les Experts de Justice lorsque le Magistrat leur demande si tel ou tel immeuble empiète sur la propriété voisine.

Définir la propriété avec quelles précisions ? Les précisions techniques sont-elles en adéquation avec les exigences de notre droit, les technologies de repérage GPS, la lecture par un seul « clic » de mesure sur des bases de données, seront-elles des réponses permettant d'assurer la sécurité technique et juridique demandées par tous ceux qui participent à l'acte de bâtir ? Voilà des questions qui seront posées lors de nos assises.

Vous espérant nombreux, Magistrats, Avocats, Experts de Justice, Géomètres-Experts, Architectes… pour en débattre.

Michel-Patrick LAGOUTTE
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite
Expert de Justice près la Cour d'Appel de PARIS - Géomètre-Expert D.P.L.G.

Programme et Intervenants

Débat animé par Eric Malenfer,
Géomètre-Expert et Expert près
la Cour d'Appel de Paris

9h15-9h30 : Introduction par Le Président
9h30-10h15 : Mme LAPORTE-LECONTE
10h15-10h30 : Pause café
10h30-11h15 : M. POLIDORI
11h15-11h35 : M. De SERRE
11h35-11h55 : M. LECORNEC M. DAYOT
11h55-12h00 : Questions

12h00-14h00 : Déjeuner

14h00-14h45 : Maître CASANOVA
14h45-15h30 : M. JEANDOT
15h30-15h-45 : Pause
15h45-16h15 : M. DEVOUGE - M. CHAMBON
16h15-17h00 : M. ROUZET
Conclusion du Président et introduction des travaux de l'année à venir

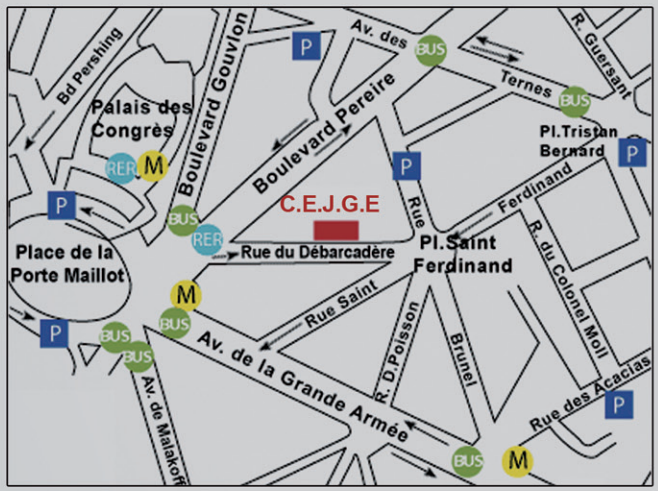

Stéphanie LAPORTE-LECONTE
Directrice du Pôle immobilier
(ICH CRDI CAMI)

Laurent POLIDORI
Directeur de l'école ESGT (Ecole Supérieure des Géomètres et Topographes) du CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) au MANS

François de SERRE
Expert près La Cour d'Appel de Paris
Ingénieur ECP

Gaëtan LECORNEC
Président de Sophiassur

Jean-Charles DAYOT
Président de la commision
Assurance à l'OGE

Jean-Michel CASANOVA
Expert au Comité Concurrence
du Conseil des Barreaux Européens

Patrick JEANDOT
Président de la Compagnie des Architectes
Expert près la Cour d'Appel de Paris

Stéphane DEVOUGE
Membre du conseil supérieur de l'Ordre des Géomètres-Experts,
Président de la commission foncière
à l'Ordre des Géomètres-Experts

Paul CHAMBON
Directeur Technique
de la société EXAGONE

Gilles ROUZET
Ancien conseiller de la 3ème chambre civile
de la Cour de Cassation

Le nombre de places étant limité, l'inscription est obligatoire.

Coupon réponse à renvoyer pour inscription accompagné du règlement à l'attention de M. Fabian Bollaert : 29, Rue de la Fontaine au Roi - 75011 Paris.

Tarif repas inclus*

Nombre de participants

☐ Membre de la CEJGE : 100€ ☐ _____ €

☐ Membre du CNCEJ : 200€ ☐ _____ €

☐ Architecte, Avocat, Géomètre-Expert, Notaire, Accompagnant, autre : 250€ ☐ _____ €

Total ☐ _____ €

NOM : Prénom :

Société : Statut :

Mail : Téléphone :

Si vous venez accompagné, merci d'indiquer les coordonnées de votre ou vos convive(s) sur papier libre

* La C.E.J.G.E n'est pas assujettie à la TVA

Pour toute information complémentaire : cejge.capv@gmail.com

Inscription définitive à réception du règlement